



INDECOSA-CGT est une association de défense des consommateurs salariés

Projet de loi LEFEBVRE renforçant la protection des consommateurs : Un manque d'ambition pour ne pas heurter les marchés !

Il est toujours aléatoire de proposer un projet de loi dit « ambitieux » à la fin d'une mandature, alors que la colère gronde pour cause de porte-monnaie vide.

Il peut être dangereux parce qu'il entretient des faux espoirs notamment pour les plus vulnérables.

Celui-ci, sur la consommation, ne déroge pas à la règle avec ses 25 mesures qui, il faut bien le dire, n'ont pour ambition que l'installation d'un rideau de fumée. Aucune de ces mesures n'est à la hauteur des enjeux. Aucun effet pour améliorer le pouvoir d'achat de nos concitoyens, rien pour une fiscalité juste socialement et économiquement efficace protégeant les consommateurs les plus exposés des aléas de la vie qu'ils subissent de crise en crise et dont ils ne sont en rien responsables !

Dans le domaine des télécommunications, il y a bien le projet d'un « service universel » de l'Internet, calqué sur celui du téléphone, mais dès qu'il s'agit de définir les enjeux, la donne change rapidement.

Ainsi, comme d'habitude, on assiste à un jeu de tractation peu « reluisant » entre Bercy et les opérateurs pour fixer le montant de l'abonnement.

Par contre, on ne dit rien sur les répercussions financières pour les

consommateurs, ni sur la qualité du service que peuvent espérer les bénéficiaires.

Au bout du compte, les opérateurs se battent pour obtenir de nouvelles parts de marché alors que nous défendons le principe du droit à la communication au même titre que celui de se loger, se nourrir ou se chauffer.

Pour défendre l'accès à ces besoins fondamentaux, nous revendiquons une égalité de traitement, à l'identique du

service universel postal. Le timbre poste demeure un bon exemple, avec un prix unique pour faire acheminer le courrier. Il s'applique partout de la même façon sur le territoire, en zone urbaine comme en zone rurale, indépendamment des considérations purement marchandes.

Notons que ce bon exemple de service public est menacé par la privatisation rampante de la Poste dans le cadre de l'ouverture à la concurrence des domaines réservés, tels que les courriers de moins de 50 grammes.

En ce qui concerne le supposé renforcement du pouvoir d'injonction des agents de la répression des fraudes, nous dénonçons la véritable intention du gouvernement qui consiste à prolonger la dépénalisation des affaires, amorcée dès le début du



quinquennat de la Présidence de la République.

Pour INDECOSA-CGT, remplacer un procès pénal par une amende forfaitaire va, au contraire, renforcer le sentiment d'impunité de nombre de contrevenants. Enfin, nous sommes au comble de « l'ironie » quand on parle de renforcement de la « police économique » alors que la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) continue à faire des ravages dans toute la fonction publique.

Dès ce début de l'automne, le projet de loi va être discuté à l'assemblée nationale

Pour faire entendre la voix des consommateurs salariés, INDECOSA-CGT va rencontrer durant cette période les différents groupes parlementaires.

Nous allons faire des propositions concrètes comme l'interdiction des coupures de téléphone, d'eau et d'énergie, en l'absence d'un débat contradictoire devant un juge, un abonnement « universel » à Internet à

5 euros, une « action collective » à la Française déconnectée des « class actions » américaines ou encore l'inversion de la charge de la preuve lorsqu'un bailleur n'a pas fourni d'état des lieux d'entrée et de sortie.

Enfin, si nous voulons défendre les intérêts des consommateurs de manière efficace, il faut mettre fin à la casse des services publics en renforçant le nombre d'agent et leurs moyens sur le territoire.

Pour faire partager nos idées et agir, pour construire ensemble l'expression des besoins des consommateurs/usagers, les transformer en exigences auprès des parlementaires, les associations départementales INDECOSA-CGT proposent de venir débattre avec leurs responsables, avec d'autres acteurs économiques et sociaux de la localité, du bassin de vie, du lieu de travail.

Montreuil, le 28 septembre 2011



BULLETIN D'ADHÉSION À INDECOSA-CGT

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone : Portable : E-mail :

Je fais le choix de me syndiquer CGT et je deviens membre de droit à INDECOSA-CGT (cotisation 1% du salaire net mensuel)

Je demande à être adhérent d'INDECOSA-CGT, cotisation 30€/an,

50€ avec l'abonnement à 6 numéros d'IN Magazine.

Bulletin à renvoyer à : INDECOSA-CGT – Case 1-1 – 263, rue de Paris – 93516 Montreuil Cedex

Téléphone : 01 48 18 84 18 - Fax : 01 48 18 84 82 - E-mail : indecosa@cgt.fr - www.indecosa.cgt.fr